

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 22

Artikel: Pierre Viret : [suite]
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

guerrière, faisait son entrée dans nos murs. Il était assez comique de voir, d'un côté les maçons plier bagage et se diriger aux quatre vents du ciel, et de l'autre la troupe venir prendre leur place.

Les belligérants allant ainsi chacun de leur côté, une rencontre devenait impossible, et chacun put augurer de cette manière d'agir que tout le monde dormirait en paix.

Installés en caserne, et après un premier bouillon, nos vétérans affirmèrent leur présence par ces simples paroles :

Ora ne sein quie !... que volliant elliau maçons ?...
La troupe fut répartie sur divers points; des postes d'observation furent établis aux environs des chantiers déserts, et l'on ne tarda pas à voir deux classes de gens s'embêter à faire plaisir : les militaires à leurs postes et les maçons sur les promenades.

Le soir de son arrivée, une compagnie fut dirigée vers le bois de Cery où elle dressa ses tentes, dans le but de protéger les ouvriers qui voudraient venir, le lendemain, travailler à la construction de l'asile des aliénés. Il paraît qu'ils ne s'estimèrent pas qualifiés pour y aller, et nos soldats furent réduits à regarder le ciel bleu et à écouter le chant du rossignol qui égaie les bosquets d'alentour.

Des procédés aussi délicats, aussi galants des deux parts, nous ont amenés au calme plus que parfait dont jouit notre bonne ville depuis quelques jours.

Les chantiers sont muets ; pas un coup de marteau n'y retentit. L'arc-boutant se dresse sans but vers le ciel ; les fenêtres béantes attendent leurs linteaux et la voûte de cave offre inutilement son dos au rez-de-chaussée qui ne vient pas. Le béton se dessèche et durcit ; la pierre de taille, les moellons, les bouts de corniches gisent pêle-mêle sur le sol en attendant des jours meilleurs. De temps en temps, un patron en vacances, un architecte désolé de voir que son travail est resté en plans, se promènent sérieux et pensifs sur les pontonnages, et semblent adresser à ces constructions inachevées, l'invocation de Volney aux ruines de Palmyre :

« Je vous salue, ruines solitaires, murs silencieux ; c'est vous que j'invoque, c'est à vous que j'adresse ma prière. Combien d'utiles leçons, de réflexions touchantes ou fortes n'offrez vous pas à l'esprit de qui sait vous contempler ! »

D'autres fois, prenant un langage plus lyrique encore, ils s'écrient comme Abner :

Que les temps sont changés ; Dès que l'aube du jour
De tous nos ouvriers, amenait le retour,
Le bruit des gros cailloux, du marteau, de la pique
Annonçait des maçons, la lutte pacifique !
Et tous ces travailleurs, assidus et soumis,
Remplissaient, diligents, l'engagement promis ;
Sous leurs efforts naissaient de nombreux édifices
Et le patron touchait de justes bénéfices.
L'audace de la grève arrêtant ce concours
En des jours de chômage a changé ces beaux jours ;
Et de tant de maçons, à peine un petit nombre
Ose du bon vieux temps, nous retracer quelque ombre :
Le reste, pour nous tous, montre un oubli fatal.
Ils ne se doutent pas qu'ils aggravent le mal ;
Et croyant arriver à des jours plus prospères,
Blasphèmement un tarif qu'ont accepté leurs pères.

Puisse ce conflit avoir une solution amiable et prochaine, car s'il devait se prolonger on ne tarderait pas à voir l'herbe recouvrir les constructions abandonnées, les ronces grimper le long des murs, et ce serait en vain que les générations futures se livrant à des études archéologiques, pratiquant des fouilles, chercheraient comme nous l'avons fait longtemps, les traces d'un théâtre à Lausanne.

L. M.

Pierre Viret.

IV

En se rendant à Orbe, en 1531, pour intervenir dans les troubles qui venaient d'éclater, les députés de Berne s'étaient arrêtés à Avenches où ils avaient trouvé Farel qu'ils amenèrent avec eux dans l'intention de le faire prêcher. Farel, toujours ardent à sa mission, monta en chaire dès que les vêpres furent dites ; et les gens d'Orbe, hommes, femmes, enfants de crier, siffler et de l'appeler chien, hérétique, diable, avec un bruit si terrible, dit un chroniqueur, qu'on n'aurait pas ouï tonner. Il fut maltraité à tel point que le bailli dut lui donner asile et l'arracher à la populace. Le lendemain, ferme et persévérant, Farel voulut recommencer à prêcher, mais cette fois les femmes le suivirent et le jetèrent à terre et l'auraient peut-être assommé si un gentilhomme influent dans la localité ne l'avait tiré de leurs mains.

Orbe fut condamnée à une amende de 200 écus d'or pour ces émeutes, et les députés bernois ordonnèrent que chaque père de famille allât entendre Farel, qui prêcha six jours de suite pour réfuter les attaques dirigées contre lui par les prêtres. Farel eut peu de succès tant l'opposition était acharnée ; il ne put réunir que dix auditeurs. Ce petit troupeau, dont Pierre Viret faisait partie, prit pour la première fois la scène le 28 mai 1531.

Les cantons de Berne et de Fribourg, qui possédaient en commun quelques baillages dans le Pays de Vaud, dont Orbe faisait partie, se divisèrent sur le sujet des questions religieuses. Mais, le 30 janvier 1532, Berne sut faire signer à Fribourg un traité portant que le culte catholique serait aboli partout où la réforme obtiendrait la pluralité des voix, et que si la messe l'emportait, les évangéliques n'en devaient pas moins conserver le libre exercice de leur religion et leurs ministres la liberté de prêcher.

Cette votation des ouailles mises en demeure de se prononcer pour l'une ou l'autre confession avait quelque chose d'assez curieux.

On ne s'inquiétait guère des besoins individuels de la conscience. Il fallait, bon gré, malgré, se soumettre à l'opinion de la majorité. C'était ce qu'on appelait *faire le plus*, c'est-à-dire que le magistrat délégué de l'autorité bernoise et accompagné d'un *prédicant*, faisait assembler telle ou telle commune, puis mettait le prédicant aux prises avec le curé. Après avoir entendu l'un et l'autre, l'assemblée devait se prononcer pour ou contre. Les partisans du curé et de l'ancien culte se plaçaient d'un côté, et ceux de la réforme, de l'autre. On les comptait et le

partie la plus forte en nombre l'emportant, ne fût-ce que de deux ou trois voix, la partie adverse devait céder à la majorité. Sachant de quel côté penchaient les gouvernants, on craignait de leur déplaire en n'étant pas de leur avis, et c'est ainsi que, par peur, plus que par une conviction bien arrêtée, l'immense majorité de nos communes s'est déclarée pour la réforme. Nous en citerons un seul exemple qui a son côté plaisant.

M. Turtaz, d'Orbe, était curé d'Oulens depuis environ 30 ans, lorsqu'il dut à son tour entrer en lice avec le prédicant. Celui-ci était habile à l'attaque, l'autre l'était beaucoup moins à la défense, en sorte que *le plus* pour la réforme l'emportant d'une voix, M. le curé se voyant débouté, s'adressa d'un ton profondément ému à ses paroissiens et leur tint à peu près ce langage :

« Mé braves amis, porquî volliai vo m'abindena? vouaitzi dza grand tin que ie su permi vo et no z'in adi éta in boun accô. Iavé espéra moueri permi vo et être interra din voutron cemetiro... ô ma fai na, cin que vo fedé n'est pas bin. »

A la vue du vénérable vieillard généralement aimé et estimé, qui ne se séparait qu'avec douleur de ses anciens paroissiens, plusieurs d'entr'eux lui dirent :

« Monsù l'incoura, no vo z'amin bin, ma no z'in on tantinet pouaire de cliaux dé Berne, et c'est por cin qu'on fa simblan d'amâ mî lo pridzo que la messa. »

« Eh bin, riposta le curé, « se lo fô ie vo fari lo pridzo et no sarin ti contins. »

Le curé embrassa la réforme, étudia quelque peu les nouvelles croyances, les enseigna tant bien que mal à ses anciens paroissiens et demeura jusqu'à la fin leur bon pasteur*.

Les relations les plus intimes unirent bientôt Farel et Viret. Sous l'influence du maître, le disciple ne tarda pas à se vouer au saint ministère. Le 6 mai 1531, après avoir reçu l'imposition des mains de Farel, Viret fit sa première prédication dans sa ville natale, où il eut à soutenir depuis des luttes très vives avec les prêtres ; car pendant plus de 20 ans les troubles excités par la réforme divisèrent en deux partis hostiles la population d'Orbe. Cependant le jour de Pâques 1532, grâce à sa persévérance, à son énergie, Viret y distribua la scène à 54 hommes et 23 femmes.

La même année le jeune réformateur se rendit à Payerne, ville alliée de Berne, où Farel avait déjà fait quelques tentatives. Une dispute publique y fut décidée, ensuite de laquelle le peuple aurait à se prononcer pour la messe ou pour le prêche. Mais, la veille, un prêtre attaqua traîtreusement Viret dans la rue et lui porta un coup d'épée dont il fut longtemps malade.

Cet événement l'engagea à partir pour Genève, où les prédications de *Froment* et la présence de Farel avaient produit une très vive sensation parmi les catholiques.

* Cette jolie anecdote nous a été transmise par un de nos abonnés à qui nous devons déjà un intéressant travail sur l'Eglise de Lutry, publié l'année dernière.

Viret, encore souffrant de sa blessure, arriva à Genève accompagné des ambassadeurs de Berne. Les trois réformateurs logeaient à la *Tête noire*. Chaque soir la populace à qui l'on faisait croire que ces hommes entretenaient des rapports intimes avec le diable, se portait sous leurs fenêtres et criait à plein gosier :

Farel farera, Viret virera et Froment mouldra ;
Cependant Dieu nous aidera, le diable les emportera.

(A suivre). L. M.

Les Beaux-Arts à l'Exposition de Lausanne.

C'est sous ce titre que l'auteur de l'*Exposition suisse des Beaux-Arts de 1869* (*) se propose de faire paraître, pendant les mois de juin et juillet, le compte-rendu des principales œuvres des artistes suisses et étrangers qui vont être prochainement exposées au Musée Arlaud.

Nous ne saurions assez encourager cette tentative de critique artistique ; elle intéresse à la fois les peintres qui ont besoin d'un examen raisonné de leur œuvre, les amateurs qui aiment à se ressouvenir et le public à qui un guide impartial est nécessaire pour comprendre la valeur d'un tableau.

Le prix de cette publication qui paraîtra par livraisons de 4 pages in-4° à deux colonnes, et formera un élégant cahier de 40 à 60 pages, est fixé à 2 fr. 80 c. — Des bulletins de souscriptions sont déposés au magasin de M. L. Monnet, rue Haldimand.

On ouvrait dernièrement un testament. Chaque parent du mort avait sa part et tout le monde paraissait à peu près content. Un seul des héritiers, un des mieux traités, allongeait dans un coin un visage consterné et silencieux.

— Qu'avez-vous ? lui demanda-t-on.

Pour toute réponse l'héritier sort de sa poche un paquet de lettres précieusement ficelé.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Ça, répondit-il avec une larme, ce sont des lettres de lui, où il m'a promis vingt et cent fois de me donner son héritage.

— Allons donc !

— Oui, tout son héritage, tenez, regardez au bas de chaque page, avant la signature, ça y est en toutes lettres : *tout à vous*.

On contait devant un savant botaniste un navrant procès qui vient d'avoir lieu en Angleterre. De jeunes enfants, pris comme mousses à bord d'un bâtiment, avaient été abandonnés par le capitaine, sur les glaces du pôle où plusieurs moururent.

— Cela ne m'étonne pas, dit le savant. Vous pouvez lire dans tous les livres de géographie qu'aux environs du pôle les mousses et les lichens cessent de prospérer.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.